

**TITRE : STAGE D'OBSERVATION DANS UN CABINET DENTAIRE OU DANS UN LABORATOIRE DE PROTHESE DENTAIRE**

**ENSEIGNANT RESPONSABLE :** Fabienne MIDREUIL (fabienne.midreuil@umontpellier.fr)

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** Contact : [odonto-stage@umontpellier.fr](mailto:odonto-stage@umontpellier.fr)

**ETUDIANTS CONCERNES :** DFGSO2 (2e année), DFGSO3 (3e année), DFASO1 (4<sup>e</sup> année), DFASO2 (5<sup>e</sup> année), DFTCC (6<sup>e</sup> année)

**NOMBRE DE PLACES PAR ANNEE :** illimité

**VALEUR :** compte pour 1 ELC

**OBJECTIFS :** Permettre aux étudiants de partir pendant leurs vacances ou pendant l'année universitaire pour effectuer un stage dans une structure effectuant des soins ou des prothèses dentaires (cabinet privé, centre de soins affilié à une faculté dentaire, centre hospitalier, clinique, structure humanitaire), sous la responsabilité d'un tuteur (= maître) de stage.

Le stage est un stage d'observation non rémunéré. Il peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

**INTERET :** Première approche de la clinique et mise en relation avec les cours et TP. Découverte du fonctionnement d'une structure de soins dentaires ou de fabrication de prothèses (aspects médicaux, administratifs, relation avec la patientèle...)

Pour les stages à l'étranger : Connaissance de la spécialité odontologique dans le pays d'accueil, du fonctionnement du système de santé, du système universitaire. Perfectionnement d'une langue étrangère. Premier contact avec une faculté étrangère, pour un étudiant désirent ultérieurement effectuer une année d'études dans cette faculté.

Réalisation d'une présentation Power Point/Prezzi, et prise de parole en public pour un retour d'expérience.

**CONDITIONS DE REALISATION DU STAGE:**

Dates : Les stages 2018/2019 peuvent avoir lieu à partir d'avril 2018. Le stage doit être terminé deux semaines au moins avant la date de délibération du jury du semestre pour lequel il comptera.

<b>Dates délibérations de jury</b>	<b>Semestre 1 session 1</b>	<b>Semestre 2 session 1</b>	<b>Semestres 1 et 2, session 2</b>
DFGSO2, DFGSO3	24 janvier 2019	27 mai 2019	27 juin 2019
DFASO1, DFASO2, DFTCC	28 février 2019	4 juin 2019	2 septembre 2019

Donc un étudiant de 2<sup>e</sup> année souhaitant faire un stage pour valider son ELC de 1<sup>er</sup> semestre doit avoir terminé son stage au plus tard le 10 janvier 2019.

Durée : **35h de stage**, effectuées au minimum sur 4 jours (consécutifs ou non). Le stage est effectué à un moment où l'étudiant n'a pas d'autre obligation universitaire ou hospitalière (cours, TP, clinique, stages hors service odontologie etc...).

### IMPORTANT :

stage en France : **Les jours et horaires précis du stage** sont à noter sur la convention de stage, dans la rubrique « commentaires temps de travail ». Toute convention ne contenant pas ces informations sera refusée. En cas de journée continue, 1h est retenue pour la pause repas (donc 8h-18h compte pour 9h et non pas pour 10h).

Lieu de stage à trouver par l'étudiant.

Frais de stage (transport, séjour, voyage...) à la charge de l'étudiant.

Le stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'UFR d'Odontologie, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

Le tuteur de stage remplit une fiche d'évaluation en fin de stage.

Une présentation du stage via un diaporama Power point de 5 minutes est demandée au cours de l'année.

Il est possible de faire 2 stages pour valider les 2 ELC d'une année à condition :

- Soit : de faire un des deux stages à l'étranger, sans contrainte sur l'établissement d'accueil. Les stages dans les DOM et les TOM sont considérés comme stages à l'étranger.
- Soit : en France : de faire un stage dans une structure de soins dentaires, et l'autre dans un laboratoire de prothèse dentaire.

Il n'est donc pas autorisé de faire 2 stages en structure de soins dentaires (dentiste, orthodontiste, CMF...) en France dans la même année d'études.

Il est possible de prendre l'ELC stage d'observation plusieurs années de suite, et de refaire un stage dans une même structure.

### **MARCHE A SUIVRE POUR LE MONTAGE DU STAGE :**

#### Stage en France :

- 1- Tirer les documents nécessaires pour le montage du stage :  
<http://odontologie.edu.umontpellier.fr/formation-initiale/organisation-des-etudes/> :
  - a. Fiche descriptive ELC stage d'observation
  - b. Fiche d'évaluation de stage
  - c. Fiche de renseignements
  - d. Mémento d'aide pour rédiger la convention de stage avec P-stage
  - e. Lettre officielle de demande de stage.
- 2- Prendre contact avec le dentiste ou le prothésiste et s'il est d'accord pour vous accueillir :
  - a. Lui donner la lettre officielle de demande de stage
  - b. Remplir avec lui la fiche de renseignements qui vous sera indispensable pour saisir votre convention de stage sur P-stage. Bien noter les jours et horaires du stage.
- 3- Saisir la convention de stage sur l'ENT (scolarité/Pstage) à l'aide de la fiche de renseignements et du mémento.
- 4- Imprimer la convention en 3 exemplaires, la faire signer par la structure d'accueil, la signer et la transmettre à la **scolarité** pour signature du Directeur de l'UFR et de l'enseignant responsable du stage.  
**Attention : Le stage ne peut débuter qu'une fois la convention de stage signée par les 4 parties.**
- 5- Récupérer deux exemplaires de la convention de stage signée à la scolarité et en transmettre un au lieu de stage. Donner également la fiche d'évaluation de stage au maître de stage.
- 6- Après le stage, si le stage est validé, le maître de stage remplit la fiche d'évaluation et l'étudiant la ramène à la scolarité avant la date de passage de l'oral. Si le stage n'est pas validé, le maître de stage envoie lui-même la fiche d'évaluation de stage à la scolarité.
- 7- Après son stage, le responsable pédagogique contacte l'étudiant pour organiser la présentation power point.

Stage à l'étranger :

- 1- Trouver un lieu de stage qui est d'accord pour vous accepter.
- 2- Demander l'accord au responsable de l'ELC.
- 3- Retirer auprès de la scolarité ou sur la page internet « organisation des études » la fiche de renseignements à remplir et la remettre à la scolarité au plus tard 3 mois avant la date de début du stage.
- 4- La convention de stage est réalisée par la scolarité.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :**

Session 1	Session 2
Evaluation par le tuteur de stage + évaluation par l'enseignant responsable d'une présentation power-point de 5 min présentant la structure d'accueil et quelques cas cliniques observés.	Evaluation par le tuteur de stage + évaluation par l'enseignant responsable d'une présentation power-point de 5 min présentant la structure d'accueil et quelques cas cliniques observés.

Remarque : un étudiant n'ayant pas été validé par son maître de stage doit refaire un stage dans une autre structure.

Tout étudiant non validé en session 1 pour l'ELC stage, ou tout étudiant pour lequel le montage ou la réalisation du stage présentera des irrégularités, ne sera pas autorisé à reprendre l'ELC stage l'année suivante.